

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02/12/2021

Ressources humaines

Le départ en retraite de Martine ROMARY - secrétaire de mairie en poste à Dompaire depuis 2002 – entraîne une création de postes pour palier à son remplacement. Deux postes sont ainsi créés: Manuelle RUER pour 23 heures hebdomadaires et Emilie GAUDE pour 8h hebdomadaires.

Pour l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) 5 postes sont créés comme les années précédentes afin de permettre le recrutement des animatrices ou animateurs pour toute l'année 2022.

Motion du centre de gestion des Vosges

Une motion présentée par le Centre de Gestion des Vosges explique entre autres le besoin critique de formation au métier de secrétaire de mairie (200 départs en retraite à pourvoir d'ici à 2030) et l'absence de parcours diplômant adapté aux spécificités de ce métier. Le dispositif de formation mis en place avec succès par le Centre de Gestion et ses partenaires est actuellement cofinancé par le CNFPT et Pôle Emploi. Ce dernier refuse de maintenir son financement considéré comme dérogatoire au principe de marché public de la formation professionnelle.

Cette motion demande :

- L'adaptation des politiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales,
- Le maintien du financement par Pôle Emploi de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant mentorat auprès de secrétaires qualifiées et formation théorique,
- La sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la territoriale,
- La possibilité de proposer plusieurs sessions de formations par an pour le métier de secrétaire de mairie ou d'agent administratif en milieu rural.

Le conseil municipal à l'unanimité vote pour cette motion.

Syndicat scolaire : retrait de la commune de Valleroy aux saules

Le syndicat intercommunal du secteur scolaire de Dompaire a autorisé lors du Conseil syndical du 26/10/2021 la commune de Valleroy aux Saules à quitter le Syndicat. Ce dernier nous demande de délibérer pour acter définitivement de cette décision de retrait.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise la commune de Valleroy aux Saules à quitter le Syndicat.

Syndicat scolaire : modification des statuts

Les statuts du syndicat scolaire révisés en comité syndical du 11/03/2020 ont été transmis en préfecture pour validation.

Cette demande n'ayant pas abouti le comité syndical a dû valider à nouveau cette modification par une nouvelle délibération du 26/10/2021. Pour être certifiés, les nouveaux statuts doivent également être validés par les 2/3 des 38 communes membres.

Le Conseil municipal valide la modification des statuts tels que présentés le 11/03/2020.

Tarifs intercommunaux

La commune de Dompaire met au service des communes, associations, et autres collectivités, son matériel et ses agents suivant un tarif horaire révisé chaque année.

Le Conseil municipal, à l'unanimité fixe les nouveaux taux pour l'année 2021 en augmentation de 3% par rapport au tarif 2020.

Voyage scolaire : subvention exceptionnelle

Dans le cadre du projet d'école, l'équipe éducative propose aux enfants de partir en classe de découverte pour un séjour dans le massif vosgien du 25 au 29 avril.

Ce projet concerne 3 classes : GS/CP – CP/CE1 – CE1-CE2 soit un effectif de 54 élèves.

Afin de limiter la participation demandée aux familles, dans une période très difficile pour certaines, l'équipe pédagogique demande aux communes une subvention de 100€ par enfant.

Ce projet de séjour, soutenu par les parents, sera l'occasion pour les enfants de valider « en milieu naturel » les connaissances acquises en classe, d'être sensibilisés à la préservation de l'environnement, de découvrir la vie collective et de gagner en autonomie.

Le Conseil municipal à l'unanimité vote une participation de 100€ par enfant.

SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges)

Concernant le dossier de réaménagement de la rue des roches et de la rue du bois de Nôve, une demande à été adressée au SDEV pour renouveler la demande de travaux d'enfouissement des réseaux secs d'électricité, d'éclairage public et du réseau France Telecom. Le montant des travaux est estimé à 72 000€ TTC avec une participation de la commune de 14 235 € mais la commission d'attribution de subvention ne se réunit qu'en juin prochain. Les études sur l'éclairage public et les réseaux France Telecom n'étant engagées qu'après décision de la commune de réaliser les travaux, le syndicat demande de nous prononcer par délibération soit d'engager les travaux de suite sans préjuger de la décision de la commission, soit d'attendre l'accord de subventions pour poursuivre les démarches.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attendre l'octroi de la subvention.

ONF : Etat d'assiette des coupes 2022

Comme chaque année le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'état d'assiette et la destination des produits proposés à l'exploitation par l'ONF en 2022.

Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le conseil Municipal est appelé à approuver le rapport de la commission « CLECT » de la communauté de communes qui fixe le montant des charges transférées par les communes et qui viennent en déduction des attributions de compensation versées par la CCMD.

Le rapport présenté par la CLECT pour 2021 est approuvé à l'unanimité.

Frais de fonctionnement des écoles.

Le budget de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2020/2021 est en très légère augmentation (moins de 1%) par rapport à l'année précédente néanmoins le coût réel par enfant augmente lui plus sérieusement du fait de la baisse des effectifs.

Augmentation d'environ 8,7% pour les classes maternelles.

Augmentation d'environ 11,9% pour les classes primaires.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de l'année précédente pour ne pas amplifier l'écart avec les RPI proches, en espérant une inversion de la courbe des effectifs.

Participation des communes extérieures pour le primaire : 760€ par enfant/an

Participation des communes extérieures pour la maternelle : 1650€ par enfant/an

Création de poste.

Notre secrétaire Martine ROMARY a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1 janvier 2022.

Il est donc nécessaire de créer un nouveau poste afin de remplacer Martine.
Un recrutement est en cours pour lequel nous espérons